



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-395

Requalification du groupe scolaire de la Mirandelle -
Approbation des marchés de travaux

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

Direction Bâtiments et Projets**Requalification du groupe scolaire de la Mirandelle -
Approbation des marchés de travaux**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La capacité d'accueil du groupe scolaire de la Mirandelle est limitée, les bâtiments sont hétérogènes, les espaces dédiés à la restauration scolaire trop petits. Deux bâtiments modulaires sont utilisés actuellement (bibliothèque et deux classes élémentaires), mais n'offrent pas des conditions d'accueil optimales pour les élèves et les enseignants.

Par délibération en date du 16 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé le programme de requalification de l'école élémentaire du groupe scolaire de la Mirandelle, a autorisé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre et la signature du marché. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 15 septembre 2025 à l'équipe dont le mandataire est l'Atelier d'Architecture FRENESIS.

Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment neuf, en limite Est du terrain de l'école. Ce bâtiment, organisé sur deux niveaux, accueillera au rez-de-chaussée un office (avec un accès direct depuis la place de la Mirandelle, via une courette technique), les locaux techniques et les vestiaires pour le personnel, deux salles de restauration (petits et grands), des sanitaires et locaux de ménage et une bibliothèque. L'étage, desservi par un ascenseur accueillera la salle des enseignants, le bureau de la direction, la salle du personnel, des sanitaires, des locaux techniques et de stockages et trois salles de classe élémentaire. La surface utile du bâtiment est de 700 m² (circulations comprises).

Par délibération en date du 26 janvier 2026, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif (APD), a fixé le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, a autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, a autorisé le dépôt de la demande de permis de construire et a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Les études de conception sont réalisées, le permis de construire est en cours d'instruction.

Une consultation de travaux a donc été lancée pour la suite de l'opération. L'allotissement technique est composé de 18 lots.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

N° Lot	Désignation	Attributaire	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
1	Voirie et réseaux divers	SAS BONNEAU & fils - (79)	96 994,95	116 393,94
2	Gros œuvre	MARY - (79)	235 861,45	283 033,74
3	Charpente bois, isolation, paille, bardage bois	SAS CMB - (79)	277 500,00	333 000,00
4	Couverture, étanchéité	SAS MESSENT - (86)	16 004,43	19 205,32
5	Couverture et bardage zinc	SAS JEAN ROBERT - (86)	89 696,87	107 636,24
6	Menuiseries extérieures	RIDORET - (17)	128 083,00	153 669,60
7	Serrurerie	MARCHET METALLERIE - (79)	19 558,74	23 470,49
8	Menuiseries intérieures	RIDORET - (17)	99 763,40	119 716,08

9	Ouvrages plaques de plâtre – isolation intérieure	SOCOBAT - (79)	170 855,20	205 026,24
10	Revêtements de sol carrelage faïence	FAUCHEREAU - (79)	63 975,93	76 771,12
11	Revêtements de sols souples	SN GUINOT - (79)	19 858,86	23 830,63
12	Faux plafonds	CSI BATIMENT - (86)	34 663,55	41 596,26
13	Peinture	RAFFENEAU PEINTURES - (85)	16 229,85	19 475,82
14	Chauffage, ventilation plomberie sanitaires	SAS CIGEC - (79)	192 475,82	230 970,98
15	Électricité	E.E.A.C - (79)	107 814,33	129 377,20
16	Nettoyage	Infructueux		
17	Ascenseur	TK ELEVATOR - (49)	21 960,00	26 352,00
18	Briques de terre crue	Infructueux		

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux comme détaillés ci-dessus ;
- autoriser leur signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Téléréfuge citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».